

Brevet de Technicien

Supérieur Aménagements Paysagers

2 ans

En contrat
d'apprentissage

1350 h

En centre de
formation



● Objectif métier

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans une entreprise privée du paysage ou en collectivité. Il dispose d'une **grande autonomie pour réaliser sa mission**.

Le technicien supérieur, salarié en aménagements paysagers, **encadre une ou plusieurs équipes**. Il est responsable de l'application des règles et normes de sécurité au niveau des personnes et des biens. Au niveau technique, il est **responsable du respect des règles professionnelles** et des règles de l'art pour la réalisation des divers ouvrages et met en œuvre les plans avec précision.

● Objectifs de la formation

- **Développer** l'activité de la structure et répondre à l'attente des clients par le développement de solutions créatives dans le respect du développement durable
- **Valoriser** les paysages, **rationnaliser** le travail et **développer** la performance des personnels et de l'équipe
- **Gérer, réguler** le fonctionnement technico-économique des chantiers
- **Entretenir** des relations professionnelles de qualité

● Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et des années de contrat de l'apprenti

● Contenu de la formation

- Traitement de données informatiques
- Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales, culturelles liées au secteur professionnel
- Connaissance et gestion des végétaux
- Techniques d'implantation et de construction en aménagements paysagers
- Gestion technico-économique des chantiers
- Mises en situation professionnelle
- Impacts environnementaux des interventions
- Nouvelles technologies lié aux métiers du paysage

● Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

● Prérequis

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus
- Être titulaire de tout diplôme ou titre inscrit au RNCP de niveau 4 minimum ou être titulaire d'un diplôme d'accès aux études universitaires

● Particularités du centre

- Echange et suivi en entreprise
- Participation aux concours (Worldskills, reconnaissance des végétaux...)
- Plateaux techniques
- BTS en semestrialisation : partiels à chaque fin de semestre
- Parcs paysager de 7 hectares

Taux de satisfaction



84 %

Taux d'obtention



83 %



Renseignements et inscriptions

02 97 24 34 45

apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des portes ouvertes ou par téléphone
2. Etude du dossier
3. Entretien

Lieu de formation

Centre de formation Kerplouz LaSalle

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

1350 heures en centre de formation sur 2 ans

Validation

Présentation au diplôme de niveau 5
Attestation de compétences



Evaluation

Partiel en fin de semestre (9 partiels sur les 2 ans)
Evaluation en rapport avec le milieu professionnel

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences)
dont dépend l'entreprise d'accueil (dans le cadre d'un
contrat d'apprentissage)

Poursuite d'études possible

Licence Professionnelle
CQP Construction d'Ouvrages Paysagers / CS Elagage
CS Collaborateur du concepteur paysagiste

